

**N° 2021.06.18**

Objet : marché de maîtrise d'œuvre pour le casier E

RAPPORT DU PRESIDENT

Le SYMPTTOM exploite l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Monistrol-sur-Loire, autorisée au titre de la réglementation ICPE par l'arrêté préfectoral n°BCTE 2018/147 du 26 décembre 2018.

L'installation est autorisée pour une exploitation commerciale prenant fin au plus tard en 2043. La capacité résiduelle de stockage indiquée dans l'arrêté préfectoral est de 55 000 tonnes pour le casier F et 450 000 tonnes pour le casier E.

L'exploitation du casier F arrivant à son terme, et l'extension du site étant approuvée par la Préfecture, il convient de poursuivre l'activité de l'ISDND par l'aménagement et l'exploitation du casier E.

Dans la perspective de mise en œuvre de la procédure de consultation pour l'aménagement et l'exploitation du nouveau casier, deux dossiers de consultation des entreprises doivent être élaborés. Devant la difficulté à procéder à la constitution de ces documents eu égard aux conditions d'exploitation, d'aménagement du site à déterminer pour son fonctionnement, pour la poursuite de sa mise en conformité, il apparaît opportun que le syndicat se fasse assister dans cette tâche, par un bureau d'études.

La mission pourrait porter sur :

- Une étude d'avant-projet sur les aménagements à réaliser.
- La réalisation des dossiers de consultation des entreprises.
- L'assistance à la passation du marché de travaux et du marché d'exploitation.
- Le suivi des travaux d'aménagement du casier E.

De ce fait il convient donc de procéder à une consultation pour désigner le futur prestataire de service.



Dans ces conditions, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'œuvre du casier E.
- **D'HABILITER** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

043-254300395-20210624-20210618-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

~~~~~

N° 2021.06.18

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'œuvre du casier E.
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.

~~~~~

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 24 juin 2021

Le Président,


Jean-Paul LYONNET